

MEDECINES ALTERNATIVES

ACUPUNCTURE, CHIROPRACTIE,
HOMEOPATHIE, OSTEOPATHIE, ANTHROPOSOPHIE,
HIPPOTHERAPIE POUR AUTISTES

Pour les médecines reprises ci-dessus, votre mutualité vous rembourse 10,00 EUR par consultation et ce, pour un maximum de 50,00 EUR par an, toutes disciplines confondues. Le prestataire devra compléter le tableau qui suit.

Date de la prestation	Identification du prestataire : cachet et signature	Discipline (*)	Prix payé (EUR)
-- / -- / ----			
-- / -- / ----			
-- / -- / ----			
-- / -- / ----			
-- / -- / ----			

Total : X 10,00 EUR =

Veuillez apposer une vignette de Symbio

- (*) **H** = homéopathie
O = ostéopathie
C = chiropraxie
A = acupuncture
AS = anthroposophie
HP = hippothérapie

Condition : Le prestataire doit être agréé par l'Union Nationale des Mutualités Neutres